

Laurent MERIQUE  
Secrétaire Général du SNAP

Paris, le 25 octobre 2011,

À Monsieur Christian CHARPY  
Directeur Général  
POLE EMPLOI Direction Générale  
1/5 avenue du Dr Gley  
75 020 – PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Nous venons de prendre connaissance de la note RH concernant les tarifs et évolutions des régimes de frais de soins de santé pour les collègues de droit public applicables au 01/10/2011.

Bon nombre de collègues actifs nous alertent sur l'augmentation tarifaire de leurs cotisations mutuelle de 3.19 % à compter du 1/10/2011 et jusqu'au 31/12/2011, date de mise en place du nouveau régime mutualiste unifié pour l'ensemble des salariés de Pôle Emploi.

Dans le même temps, les collègues retraités et qui ont souscrit à la GMC se sont vus augmenter de 7 % leurs cotisations.

A contrario, la note DG précise que la mutuelle des collègues de droit privé ne subira pas d'augmentation.

D'ailleurs, notre Ministre de tutelle a déclaré récemment déclaré que les mutuelles « n'étaient pas obligés de répercuter la hausse due à cette taxe ».

Pour le **SNAP**, nous continuons à requérir le meilleur des deux qui nous avait été tant promis.

Nous pensons qu'en qualité de Directeur Général, vous avez vocation à ne pas exacerber les particularismes, sources de divisions entre collègues, dans une situation sociale déjà actuellement plus que tendue.

C'est la raison pour laquelle le **SNAP** vous demande de supporter cette hausse de cotisations mutuelle, pour l'ensemble des collègues, **actifs et retraités**, dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle mutuelle unifiée.

Par cette décision, le **SNAP** considèrera votre volonté de ne pas accroître encore davantage les différences de traitement entre les uns et les autres.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes cordiales salutations.

*Bien Cordialement,*

Laurent MERIQUE

**Copie à :**

- M. RASHID, DGARH
- Dominique BLONDEL, DRS